

# Soirée de rencontre des acteurs de la parentalité

Rosny-sous-Bois – Mardi 9 décembre 2008

intervention de

**Pascal Popelin**

Vice-président du Conseil général  
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

8 XII 08

---

Mme le préfet,  
M. le maire,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de représenter le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, ainsi que son président Claude Bartolone, à l'occasion de cette rencontre qui constitue un moment important, à la fois pour les parents, mais aussi pour l'ensemble des professionnels qui oeuvrent quotidiennement sur notre territoire en faveur du soutien à la parentalité.

Je tiens ici à souligner tout l'intérêt et toute l'attention que la collectivité départementale apporte aux initiatives conduites ou soutenues par le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

Notre société a en effet connu de profondes évolutions au cours de ces dernières décennies, qui ont largement contribué à complexifier l'exercice de la fonction et de la responsabilité parentale. Pour ne citer que quelques exemples, la montée en charge de l'activité des femmes ou encore les modifications des structures familiales – avec notamment l'accroissement du nombre de familles monoparentales et recomposées – ont fait émerger de nouveaux besoins, ainsi que de nouvelles difficultés, avec lesquels il n'est pas toujours aisé de composer.

A ce contexte très général, viennent s'ajouter d'autres facteurs, de nature à bouleverser le bon déroulement de l'éducation des enfants et auxquels les familles séquano-dyonisiennes peuvent être plus particulièrement confrontées. La dégradation de l'environnement scolaire, l'insuffisance de l'offre d'accueil de la petite enfance, le développement des phénomènes de délinquance et de violence chez les plus jeunes, font à ce titre partie des préoccupations quotidiennes de tous les parents qui élèvent leurs enfants sur notre territoire.

Il est donc tout à fait essentiel de pouvoir compter sur un réseau de professionnels investis, soucieux d'intervenir en faveur d'un meilleur accompagnement des familles, au moyen d'actions pertinentes, loin de toute approche tendant simplement à stigmatiser et à culpabiliser les parents.

Je sais que le REAAP s'attache à œuvrer en ce sens, par l'apport d'un soutien financier à diverses initiatives associatives ou institutionnelles, par l'organisation de moments d'échange à l'image de la soirée rencontre qui nous réunit aujourd'hui, mais également en favorisant l'émergence de synergies et de partenariats autour des questions liées à la parentalité.

C'est cette démarche que le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a souhaité soutenir. D'abord, en tant que membre de droit du comité de pilotage du REAAP 93, la collectivité départementale participe directement à l'élaboration de ses orientations, en lien avec ses autres partenaires institutionnels. Nous avons dans ce cadre à cœur de promouvoir des dispositifs qui laissent une large place à la parole des parents, à l'écoute et au dialogue, et qui traitent de questions d'éducation d'ordre très général, mais aussi d'enjeux plus

spécifiques, tels que ceux pouvant se poser aux familles adoptantes, ou encore aux familles concernées par une mesure de protection de l'enfance.

Le Département est aussi l'un des principaux financeurs des actions soutenues par le REAAP, avec une contribution qui s'est élevée à près de 270 000 € l'an passé.

Au-delà de ce dispositif, je souhaiterais rappeler l'engagement plus global du Conseil général de la Seine-Saint-Denis en faveur du soutien à l'exercice des responsabilités parentales.

Nos compétences directes et obligatoires en matière de politiques publiques à destination de l'enfance et de la famille, nous confèrent un rôle très important dans ce domaine. Plus spécifiquement, nos services de l'aide sociale à l'enfance et de protection maternelle et infantile – qui disposent d'antennes locales accessibles à la population sur tout le territoire départemental – ont vocation à créer les conditions d'un meilleur accompagnement des parents, au profit du bien-être et de l'épanouissement des enfants.

Dans l'exercice des missions qui nous incombent en la matière, nous avons pris le parti d'accorder une attention particulière aux actions de prévention de toute nature, qu'elles soient d'ordre social ou sanitaire. Nous entendons ainsi agir le plus en amont possible des problèmes liés à l'éducation des enfants, afin d'éviter le recours à des formes d'intervention plus « radicales ».

Je ne rentrerai toutefois pas dans le détail des nombreux dispositifs que nous conduisons en ce sens, pour prendre le temps d'évoquer plus avant les nouvelles mesures adoptées par le Conseil général en direction des familles, qui vont bien au-delà du cadre de nos obligations légales.

La première concerne le développement des modes d'accueil de la petite enfance. Cette responsabilité ne relève pas d'une de nos prérogatives directes, mais nous pensons qu'y contribuer constitue un enjeu éducatif pour les enfants et un enjeu social et économique pour les parents, parfois contraints de renoncer à leur activité professionnelle, faute de solution d'accueil.

Au moyen d'un investissement financier conséquent, de l'ordre de 10 millions d'euros annuels et de nouveaux dispositifs constitutifs de du plan départemental de relance des modes d'accueil que j'ai proposé à la demande du président du Conseil général et qui a été adopté par l'Assemblée départementale le 5 juin dernier, nous entendons oeuvrer à la création de 3500 places supplémentaires d'ici à 2011. Le versement d'une allocation départementale d'accueil du jeune enfant destinée aux familles ayant recours à une assistante familiale, le développement du multi-accueil au sein des crèches gérées par le Conseil général, la revalorisation du concours financier que nous accordons aux structures d'accueil collectif, sont à ce titre autant d'éléments qui nous permettront d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés.

Au regard du contexte budgétaire particulièrement tendu dans lequel se situe notre collectivité, il s'agit là d'un effort très important, qui témoigne de la volonté de l'exécutif départemental de répondre aux préoccupations et aux besoins des familles séquanodyonisiennes.

La deuxième nouveauté touche au renforcement de nos actions d'accompagnement scolaire à destination des collégiens. Nous avons en effet décidé de faire de l'éducation l'une des priorités du mandat en cours, en allant au-delà du rôle de bâtisseur et de bailleur de fonds qui est celui du Conseil général en matière de collèges.

De nouveaux dispositifs, tels que l'augmentation des crédits pédagogiques ou encore l'aménagement de temps « extrascolaires » durant lesquels les équipements de l'établissement resteront accessibles aux élèves, font l'objet d'une expérimentation au sein de 20 collèges du département.

Dans le même temps, dans le cadre de nos prérogatives en matière de protection de l'enfance, nous souhaitons nous engager plus activement en faveur de la prévention des actes de violences et des conduites à risque, de l'amélioration des relations entre la communauté éducative et les parents d'élèves et de la lutte contre les décrochages scolaires. De manière très concrète, cela devrait se traduire très prochainement par le renforcement de l'intervention des associations de prévention spécialisée à l'intérieur et aux abords des collèges, avec la mise à disposition d'un éducateur référent.

En accord avec l'Education nationale, j'aurai l'occasion de soumettre dans quelques jours ce projet au vote de la Commission permanente du Conseil général. Par souci de cohérence, nous proposerons que cette expérimentation soit faite dans les 20 collèges déjà concernés par les autres mesures éducatives.

Telles sont les informations que je souhaitais vous communiquer sur l'état d'esprit et les nouvelles mesures concrètes proposées ou déjà mises en oeuvre par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis en direction des familles.

En vous remerciant de m'avoir donné l'occasion de le faire ce soir devant vous, je vous souhaite d'excellents échanges et une fructueuse soirée de débats.